

**Réponses aux questions adressées le 17 septembre 2014 par le député de Terrebonne**

**Quelle est la situation financière du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) en date du 16 septembre 2014 ?**

- Depuis 2011, le Fonds d'assurance parentale est en équilibre financier annuellement. La dernière hausse de taux de cotisation est entrée en vigueur en 2012 et vise la résorption complète du déficit du Fonds d'assurance parentale. Les taux sont demeurés inchangés depuis.
- Selon les dernières projections actuarielles, le déficit devrait être résorbé au cours des quatre prochaines années.

**Quel est le détail des dernières projections actuarielles au sujet du RQAP ?**

- Suivant le rapport actuariel 2013 et déposé à l'Assemblée nationale le 11 juin 2014, le déficit du Fonds d'assurance parentale devrait être complètement résorbé au cours des premiers mois de l'année 2018.

**Le RQAP fera-t-il l'objet d'une évaluation à la Commission de révision permanente des programmes et/ou à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal ?**

- Il revient à chacune des commissions de déterminer l'opportunité ou non d'examiner un programme.

**Le gouvernement modifiera-t-il les taux de cotisation au RQAP ?**

- Le pouvoir réglementaire de fixer les taux de cotisation au RQAP relève du Conseil de gestion de l'assurance parentale.
- Le 11 juin 2014, suite au dépôt à l'Assemblée nationale du Rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale au 31 décembre 2013, le Conseil de gestion de l'assurance parentale annonçait le maintien, à leur niveau actuel, des taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale pour l'année 2015.

**Le ministre a-t-il l'intention de répondre positivement aux nombreuses pétitions de parents adoptants réclamant une bonification des prestations d'adoption du RQAP ?**

- Nous laissons les parlementaires décider de l'opportunité de se saisir des pétitions qui sont déposées à l'Assemblée nationale.
- Cependant, nous ne sommes pas actuellement en mode bonification du Régime, mais plutôt en mode de résorption du déficit.

**Le ministre envisage-t-il une bonification des prestations pour les parents victimes d'un deuil périnatal ?**

- Un comité de travail examine actuellement cette question. Une fois le rapport produit, il sera examiné à la lumière de l'état des finances publiques.